

<http://lipietz.net/A-propos-des-calomnies-d-Associated-Press>

Au Rédacteur en chef du Nouvel Observateur électronique

A propos des calomnies d'Associated Press

- Vie publique - Mises au point -



Publication date: mercredi 31 mai 2006

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Au Rédacteur en chef du Nouvel Observateur électronique

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous avez publié sur votre site une scandaleuse dépêche Associated Press qui, sous prétexte de rendre compte en deux lignes du résultat du vote de cette semaine chez les Verts, se livre à une reprise systématique des calomnies répandues contre moi il y a cinq ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir reproduire dans les mêmes conditions ma réponse à l'AP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Lipietz, député européen

Réponse à la dépêche de l'AP du 30/05/06 19h 22 "Primaires des Verts : le spectre Lipietz dans toutes les têtes"

Cette dépêche, émise sous le prétexte de rendre compte en deux lignes du résultat du vote des Verts, le même jour, pour leur prochain candidat à l'élection présidentielle, est essentiellement consacrée à une scandaleuse reprise des calomnies répandues contre moi il y a cinq ans. Ces calomnies ont été réfutées à l'époque, et dans mon livre « [Refonder l'espérance. Leçons de la majorité plurielle](#) » (éditions La découverte, 2003). Livre dont les même journaux qui avaient répandu ces calomnies ont rendu compte sans oser le contester.

Rappelons les faits, dont la vérification est facile :

- ▶ Contrairement à ce que dit la dépêche AP, je n'ai jamais mis les pieds le 5 août 2001 aux journées de Corte. L'AP confond avec Jean-Luc Bennaïmias, secrétaire national des Verts.
- ▶ Lors de son intervention, en réponse à celle de Jean-Guy Talamoni aux journées de Corte, Jean-Luc Bennaïmias a rejeté la demande de ce dernier, qui posait l'amnistie des assassins d'Erignac en préalable à la poursuite du processus de paix. Il a affirmé que l'amnistie ne pourrait être que la conclusion d'un processus de paix.
- ▶ Interrogé le lendemain lundi au soir par France Info, j'ai repris les déclarations de mon secrétaire national en les assortissant du commentaire suivant, conforme à la ligne que je défendais depuis des années, fort de l'expérience de mes débats sur les amnisties d'Amérique latine et d'Afrique du sud : « Il y aura certainement une amnistie en Corse si la paix se stabilise. Mais je suis contre les amnisties « à la française », qui impliquent l'amnésie. Il doit y avoir au contraire jugement, débat dans la société, repentance, pardon puis amnistie ».
- ▶

A propos des calomnies d'Associated Press

Le lendemain, mardi 7, France Info reprenais en boucle la seule phrase « Il y aura certainement amnistie », occultant mon rejet de la demande de Jean-Guy Talamoni et mes critiques de l'amnistie. Il est très facile de le vérifier car Le Figaro qui assistait à un débat le même jour à Taverny a, lui, assez correctement retransmis mes propos, propos que j'ai repris le surlendemain lors d'une émission en direct sur RMC, où Jean-Guy Talamoni (qui intervenait également dans l'émission) a reconnu qu'effectivement l'amnistie des assassins du préfet Erignac ne pouvait être un préalable.

▶ La dépêche de l'AP reprend ensuite les soi-disant révélations du 7 septembre selon lesquelles j'aurais participé à la rédaction du programme économique du FLNC publié en décembre 1989. Or, l'auteur de l'article du Monde, Ariane Chemin, citait le témoignage de Monsieur Stella, qui avait effectivement discuté avec moi du programme économique du FLNC lors d'une de mes conférences sur le développement régional à l'Université de Corte. Ariane Chemin a elle-même établi que cette visite était postérieure de six mois à la publication du programme du FLNC en librairie. Quelques jours plus tard, Ariane Chemin a reconnu dans Le Monde, après nouvelle discussion avec Monsieur Stella, qu'il ne pouvait préciser les dates car à cette époque-là, "tout le monde discutait avec tout le monde" !

▶ Le 13 octobre je n'ai pas été "renvoyé à mes études", comme le dit l'AP, car j'avais dû quitter ma direction de recherche au Cnrs lors de mon élection au Parlement européen. Je suis simplement resté député européen.

On peut s'interroger sur l'utilité pour l'AP de remettre en cause à la fois ma crédibilité et mon honneur. A mes yeux, cette remise en cause ne peut avoir que deux raisons.

▶ J'ai repris, avec ma famille, la plainte déposée en 2001 par mon père contre l'Etat et la SNCF pour leur complicité dans sa déportation par les nazis. Alors que cette plainte suscite un débat dans une partie de la société sur l'opportunité de « remuer les vieilles histoires », la dépêche de l'AP cherche sans doute à me présenter comme un partisan de l'amnistie-amnésie.

▶ En tant que Président de la délégation du Parlement européen pour la Communauté andine, j'ai publiquement critiqué la loi "Justice et Paix" proposée par le Président Uribe de Colombie, qui constitue une quasi-amnistie des paramilitaires colombiens, violant le principe, aujourd'hui internationalement établi, qui prohibe l'amnistie des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et stipule que « toute amnistie doit préserver les droits des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation. » J'organiserai d'ailleurs sur ce sujet de la « justice transitionnelle » une rencontre internationale au mois d'octobre prochain. La dépêche de l'AP vise sans doute également à discréditer mon action dans ce domaine.